



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rapport du jury académique du  
Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique  
CAFFA**

**Session 2025 ADMISSIBILITE CAFFA**

**Session 2025 ADMISSION CAFFA (Septembre 2025)**

Président du jury

Aymeric Meiss

Directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes

***TEXTES DE REFERENCE***

- Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nominations des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.

- Arrêté du 20 juillet 2015 portant organisation du certificat d'aptitudes aux fonctions de formateur académique (CAFFA).

- Circulaire 2015-109 du 21-07-2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur Académique (CAFFA).

Ces trois textes sont parus au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015.

Le présent rapport présente quelques données statistiques sur la typologie des candidats de la session. Il vise également à éclairer ces derniers sur les attentes du jury et à les conseiller sur la préparation à ces épreuves. Chaque année le jury problématise son propos sur quelques points particuliers. Il est donc recommandé aux candidats de ne pas s'en tenir à la lecture du présent rapport, mais de s'appropriier également les rapports du jury des sessions antérieures.

Le Président du jury,

Aymeric Meiss

**Tableau de bord**

<b>INSCRIPTIONS CERTIFICATION</b>					
TOTAL DES INSCRIPTIONS ADMISSIBILITE					
CAFFA	2025	2024	2023	2022	2021
	36	34	37	52	69
TOTAL DES INSCRIPTIONS ADMISSION					
CAFFA	2025	2024	2023	2022	2021
	18	19	32	37	38
TOTAL DES ABANDONS					
ADMISSIBILITE					
	2025	2024	2023	2022	2021
CAFFA	53%	26%	46%	34%	26%
ADMISSION					
	2025	2024	2023	2022	2021
CAFFA	Sep 2025	16%	35%	22%	47%
TAUX DE REUSSITE TOUS CANDIDATS					
TAUX DE REUSSITE ADMISSIBILITE (Présents au jury)					
	2025	2024	2023	2022	2021
CAFFA	65%	88%	65%	68%	64%
TAUX DE REUSSITE ADMISSION (Présents au jury)					
	2025	2024	2023	2022	2021
CAFFA	Sep 2025	82%	85%	80%	75%
NBR CANDIDATS LIBRES					
ADMISSIBILITE					
	2025	2024	2023	2022	2021
CAFFA	7	6	2	17	25
Ayant réussi	1	4			
Ayant abandonné	4	2			
ADMISSION					
	2025	2024	2023	2022	2021
CAFFA	Sept 2025	2	5	6	10

Ayant réussi					
--------------	--	--	--	--	--

## Répartition géographique par réseaux des formateurs possédants une certification CAFFA

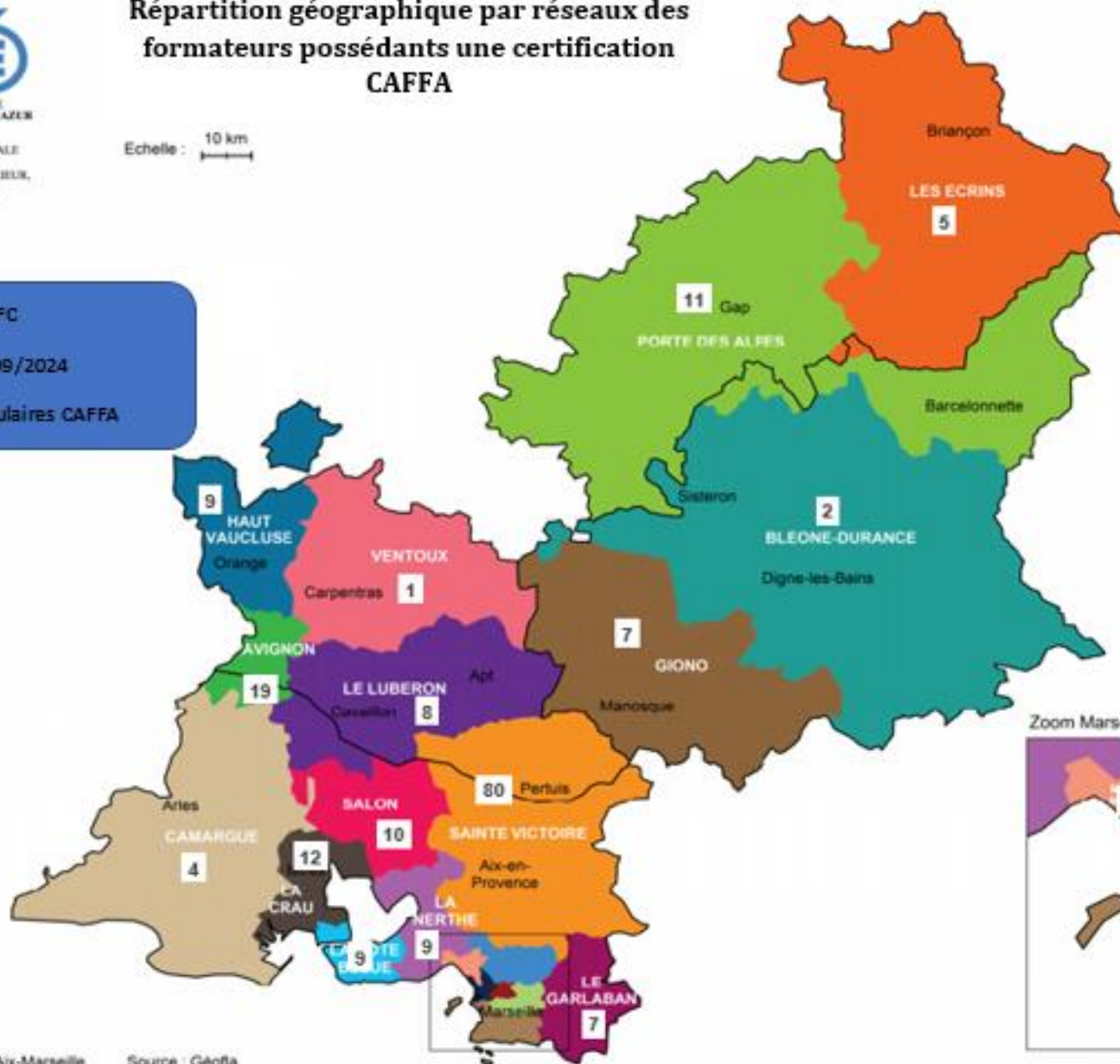
Echelle : 10 km



Alain Saudadier EAFC

Mise à jour du 29/09/2024

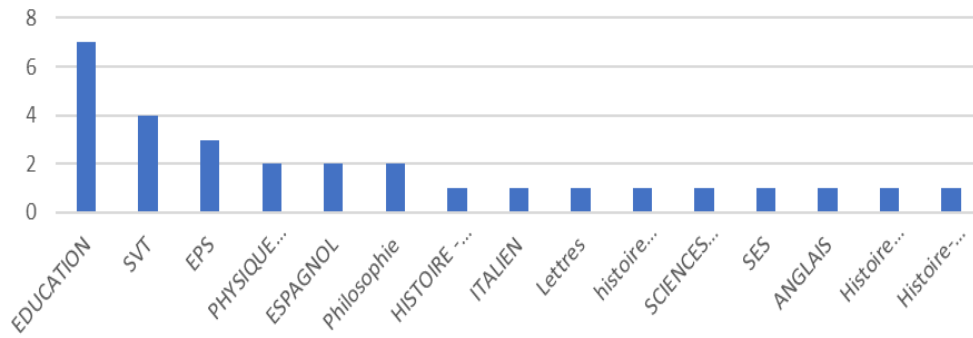
262 Formateurs titulaires CAFFA



CERTIFICATION.EPREUVE Statut du dépôt

Nombre de PERSONNE.NOM

### Inscription Admissibilité 2025, origine des candidats

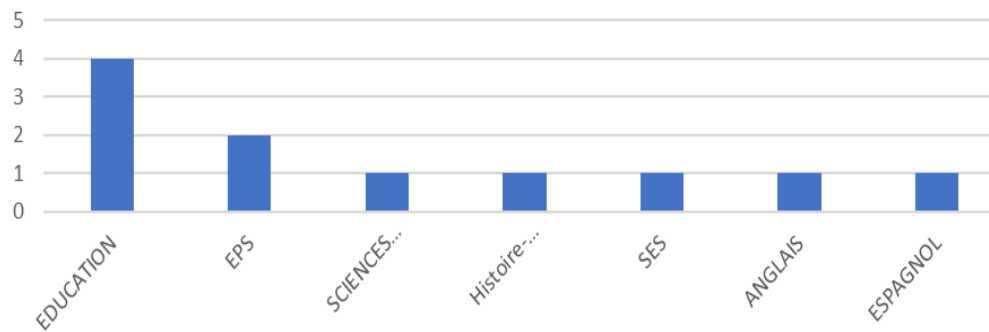


PROFESSIONNEL.DISCIPLINE

CERTIFICATION.EPREUVE Statut du dépôt

Nombre de PERSONNE.NOM

### Réussite Admissibilité 2025, origine des candidats



PROFESSIONNEL.DISCIPLINE

## REMARQUES PREALABLES

Les candidats sont invités à mesurer l'enjeu de l'obtention de cette certification : il s'agit de constituer un potentiel de formateurs à la disposition des réseaux académiques. Ces réseaux ont besoin de personnes ressources sur des questions disciplinaires et ils ont tout autant besoin de formateurs capables de répondre à une demande transversale émanant du terrain. Un formateur académique se doit donc de travailler sur ces deux axes, celui de l'expertise et celui de l'adaptabilité.

Il importe que les candidats s'engagent jusqu'au bout, même si l'obtention de cette certification nécessite un investissement très important et constant sur au moins deux années. Un candidat à l'admission qui décide d'abandonner alors que la formation a commencé perd son année (Voir les textes).

La certification est adossée à un master MEEF, métier de l'enseignement et de la formation, option 4 ingénierie de la formation. Pour plus de détails, veuillez consulter la maquette de l'INSPE à cette adresse.

<https://inspe.univ-amu.fr/fr/formations/mention-4-pratiques-et-ingenierie-formation>

## CALENDRIER DE LA CERTIFICATION

Année 1 admissibilité	Formation INSPE	Octobre à avril
	Dépôt du rapport d'activité	Avril
	Epreuve d'admissibilité	Mai
Année 2 admission	Formation INSPE	Septembre à mai
	Epreuve pratique d'admission	De Janvier à Juin 2025
	Date limite de dépôt du mémoire	Fin juin
	Soutenance du mémoire	Septembre

<b>Année 1 d'admissibilité</b>	UE 14	<b>Développement professionnel niveau 1</b>	<b>Octobre à décembre</b>	<b>24 h</b>
	UE 23	<b>Analyse du travail et formation niveau 2</b>	<b>Janvier à mars</b>	<b>12 h</b>
	UE 24	<b>Développement professionnel niveau 2</b>	<b>Janvier à avril</b>	<b>12 h</b>

<b>Année 2 d'admission</b>	UE 31	<b>Connaissance des métiers de l'éducation et de la formation</b>	<b>Septembre à novembre</b>	<b>15 h</b>
	UE 32	<b>Méthodologie de mémoire</b>	<b>Septembre à décembre</b>	<b>16 h</b>
	UE 34	<b>Ingénierie de formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation</b>	<b>Octobre à décembre</b>	<b>17 h</b>
	UE 42	<b>Mémoire de MASTER</b>	<b>Janvier à mai</b>	<b>14h</b>
				<b>110 h</b>

## **L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE**

L'épreuve d'admissibilité prend appui sur un dossier fourni par le candidat, lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et le(s) rapport(s) d'inspection (ou les dernières évaluations corrélées au PPCR). Elle consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un entretien de 30 minutes avec le jury (4 membres). Un ordinateur et un vidéo projecteur sont mis à la disposition des candidats qui souhaitent utiliser une présentation numérique en appui de leur exposé. Les candidats peuvent apporter leur propre matériel.

Le jury évalue le rapport d'activité, l'exposé réalisé par le candidat ainsi que l'entretien consécutif (cf. grille académique d'évaluation épreuve d'admissibilité CAFFA, en annexe 1 du présent rapport). Cette évaluation ne donne pas lieu à une notation. Les candidats dont la prestation a été jugée satisfaisante sont déclarés admissibles.

### **OBSERVATIONS DU JURY ADMISSIBILITE SESSION 2025**

- Candidats Inscrits au 1<sup>er</sup> septembre 2024 : 36
- Candidats ayant abandonné 19
- Se sont présentés au jury : 17
- Admissibles : 11
- Non admissibles 6

#### Précisions du jury :

- Posture de Formateur :
  - Plusieurs candidats ont démontré une posture adaptée et réfléchie, essentielle pour le rôle de formateur.
- Expérience et Compétences :
  - Les candidats ayant une expérience préalable dans le domaine de la formation ont été remarqués. Leurs motivation et l'engagement dans leur parcours professionnel ont été soulignés comme des atouts importants.
- Capacité à Captiver :
  - Certains candidats ont été remarqués pour leur capacité à captiver l'auditoire et à maintenir une bonne dynamique lors de leur présentation.
- Potentiel de Développement :
  - Le jury a reconnu le potentiel de plusieurs candidats à évoluer et à se perfectionner dans leur rôle de formateur, avec des recommandations pour renforcer certaines compétences.
- Lien avec le Référentiel :
  - Les candidats qui ont su établir un lien entre leurs compétences et le référentiel de compétences du formateur ont été particulièrement appréciés.

### Recommandations :

- Le jury recommande aux candidats non admissibles de travailler sur la réflexion pédagogique et la compréhension des attentes du métier de formateur.
- Les candidats admissibles doivent renforcer leurs compétences réflexives et leur capacité à se projeter dans le rôle de formateur.

### Conclusion

- Le jury a identifié un bon nombre de candidats avec un potentiel prometteur pour devenir formateurs. Il est essentiel de travailler sur les compétences réflexives et la compréhension des attentes du métier pour ceux qui n'ont pas été retenus. Les résultats montrent une majorité d'admissibilité, ce qui est encourageant pour le développement futur des candidats dans le cadre du CAFFA.

- Le jury apprécie « De bonnes capacités à réagir, un potentiel en devenir »